

## ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

## LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1899

La lutte contre les sociétés  
secrètes

(Du Messager du Cœur de Jésus, de Toulouse.)

Voilà longtemps que cette question se traite dans les journaux et les revues catholiques (1), au point même de lasser certains chrétiens qui murmurent en haussant les épaules : " C'est toujours la même chose ! "

Eh oui ! c'est toujours la même chose, ou plutôt c'est pire chaque jour, car si le nombre des affiliés aux Sociétés secrètes ne s'augmente pas d'une manière sensible, leur audace s'accroît avec le succès et ils sont devenus actuellement un danger de tous les instants, non seulement pour la religion catholique, leur grande ennemie, mais pour la société civile.

Bien que ces diverses Sociétés prennent des noms divers, nous pouvons les englober toutes sous le nom générique de Franc-Maçonnerie, à laquelle elles se rattachent par des liens plus ou moins cachés.

Quant à nous, nous ne craignons pas de revenir encore une fois aujourd'hui sur ce triste sujet — au risque de fatiguer ceux qui n'aiment pas à entendre parler de ce qui les gêne — car la question, quoique bien vieille, est de nouveau à l'ordre du jour et de la plus grande actualité.

Toutes les feuilles périodiques, ces jours-ci, s'en occupent passionnément ; le pour et le contre sont plaidés avec énergie, parfois avec éloquence, le plus souvent à l'aide de documents ou de preuves qui jettent un jour nouveau sur des points moins clairs.

## I

Ce qu'il y a de significatif et de consolant dans cette nouvelle campagne, c'est qu'elle est entreprise et poussée par des écrivains que personne, jusqu'ici, n'avait osé appeler cléricaux. L'événement qui a été l'occasion, plutôt que la cause, de cette levée de boucliers est l'inqualifiable conduite du gouvernement français depuis quel-

(1) Voir notamment dans les *Études* (rue Monsieur, 15, à Paris), les articles suivants : 1° *Encore les francs-maçons*, P. Abt, 5 et 20 juillet 1899. — 2° *Pour la liberté*, P. Bélanger, 5 juin 1899. — 3° *La Franc-Maçonnerie et le gouvernement de la France*, janvier, mars, avril, juin 1893.

On lira aussi avec intérêt deux ouvrages qui viennent de paraître sur cette importante question : *La Franc-Maçonnerie*, par Jules Lemaitre, chez Alain Leret, 21, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris ; *La Franc-Maçonnerie en France*, par Georges Goyau, chez Perrin, 37, rue des Grands-Augustins, à Paris.

ques mois. Le ministère Dupuy a perquisitionné bruyamment au siège de la plupart des associations en vue, Ligue de la patrie française, Ligue plébiscitaire, Ligue antisémite, comités royalistes et nationalistes ; il a annoncé des mesures de rigueur contre les congrégations religieuses ; mais il s'est bien gardé de poursuivre la grande association, malfaisante entre toutes, de la Franc-Maçonnerie, dont l'action politique, visible aux yeux les moins clairvoyants, pousse le pays vers le socialisme et l'irréligion.

Cette partialité, qu'on n'a même pas pris la peine de gazer, a véritablement exaspéré un certain nombre d'hommes sincères et intelligents, jusqu'ici peu compromis dans les questions religieuses, qui ont carrément posé la question et demandent par toutes les voies permises l'égalité des citoyens. On avait voulu faire croire que les *intellectuels* étaient pour la Franc-Maçonnerie et les judéo-dreyfusards ; la réponse des hommes *intelligents* ne s'est pas fait attendre.

Voici le texte de la pétition que l'académicien Jules Lemaitre a lancée dans le public, à la suite de la vigoureuse campagne qu'il soutient dans un journal qu'on ne pourra pas accuser d'être un organe du cléricisme.

Pétition à MM. les Membres de la  
Chambre des Députés.

" Les soussignés,

" Considérant que les Sociétés secrètes sont interdites par la loi ;

" Que l'association dite Franc-Maçonnerie est en fait, par ses statuts, et de son propre aveu, une Société secrète ;

" Que ce caractère secret, délictueux en lui-même, emprunte une gravité particulière à ce fait que la Franc-Maçonnerie affecte de donner des ordres au gouvernement, d'imposer aux législateurs le vote de projets de loi élaborés par elle, et que son dessein paraît être l'accaparement des pouvoirs publics ;

" Qu'elle entretient avec les Franc-Maçonneries étrangères des relations occultes, et, à ce seul titre, suspectes ;

" Que la loi doit être égale pour tous ;

" Que la conscience publique ne saurait admettre qu'une Société politique et secrète bénéficie d'un régime de tolérance, alors que la loi est appliquée à des associations qui agissent à ciel ouvert ;

" Prient respectueusement MM. les Députés d'enjoindre à M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de sanctionner le principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi, en appliquant aux membres de la Société secrète dite Franc-Maçonnerie, l'article 13 du décret-loi des 28 juillet et 2 août 1848, maintenu par la loi du 30 juin 1881. "

Malheureusement — il faut l'avouer — les catholiques sont nombreux, qui, pour ne pas se faire d'affaire ou pour tout autre motif plus ou moins avouable, hésitent à entrer dans le mouvement lancé par ces hommes dont la plupart ne pratiquent pas la religion, mais qui sont honnêtes et sincères ; ils

n'osent pas toujours signer ces pétitions, ou même s'y refusent absolument. On doit même le dire bien haut, les ouvriers, les petits commerçants sont souvent plus faciles à gagner que certains bourgeois, que certains propriétaires, titrés ou non, qui, par leur situation indépendante, ne courent aucun risque. Il y a là une inaction qu'on ne saurait trop flétrir. Et ces mêmes hommes qui ont peur de donner une signature n'auront ensuite pas assez de plaintes, de protestations anodines, d'épigrammes de salon contre le régime actuel. Ce n'est pas avec des mots qu'on peut essayer de couper les tentacules de l'immense pieuvre qui nous enserre de toutes parts, mais avec des actes vigoureux, et, si c'est nécessaire, héroïques.

D'un autre côté, les francs-maçons se posent en victimes, les bons apôtres ; eux qui ne cessent de réclamer l'expulsion des religieux, même des admirables Sœurs-de-Charité et des Petites-Sœurs-des-Pauvres, eux qui font aussi courir des pétitions à cette fin, ils s'indignent de ce qu'on a l'air de les soupçonner et de ce qu'on veut les soumettre au traitement qu'ils nous préparent.

Il y a trente à quarante ans, ils auraient peut-être pu renouveler la vieille plaisanterie, pour ne pas dire l'odieux mensonge, avec lequel ils ont attiré dans leurs filets tant de naïfs. Alors le Grand-Orient de France imprimait en tête de sa constitution cette déclaration de principe *relativement* modérée, qui faisait la joie de tous ceux qui ont l'horreur de ce qu'ils appellent le *fanatisme* : " La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité ; elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la *liberté absolue de conscience*. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle ne s'occupe ni de politique, ni de religion. Elle a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité. "

Cette pompeuse formule, que l'on croirait tiré des œuvres de Rousseau, est la négation du christianisme ; mais elle n'a rien en soi de persécuteur ; elle semble même ennemie de toute contrainte sur l'intelligence et la volonté.

La franc-maçonnerie a-t-elle jamais réalisé loyalement ce programme *indifférentiste* ? C'est plus que douteux. L'histoire impartiale retrouve aisément la trace de son action dans toutes les attaques dirigées depuis plus d'un siècle

contre la religion et la société. Mais alors elle s'abritait plus ou moins adroitement sous le mensonge, et les *candides* avaient un semblant de droit à ne pas croire tous les crimes dont on l'accusait.

## II

Maintenant elle a jeté ouvertement le masque et s'est posée, non seulement par ses actes, mais par ses paroles officielles, en ennemie irréductible de la religion ; de la religion catholique, bien entendu, car elle est singulièrement accueillante pour les diverses sectes hérétiques et surtout pour les juifs, qui lui fournissent ses plus fidèles recrues.

En 1885, le Grand-Orient de France, jugeant la dissimulation inutile, a supprimé dans ses statuts la phrase relative à la liberté de conscience. Désormais, le franc-maçon n'a plus le droit de croire à ce qui lui semble le meilleur ; il doit être, en philosophie, matérialiste et athée, et, en politique, républicain. L'ancien amour de la liberté est remplacé par un dogmatisme à rebours et le plus étroit qui ait jamais existé. Cette déclaration et les actes qui l'ont suivie ont indigné bon nombre de *Frères* qui avaient eu la naïveté de croire que les statuts étaient faits pour être observés ; et l'un d'eux, le F. Francolin, écrit : (1) " La franc-maçonnerie du Grand-Orient de France oublie, à mon sens, les traditions de la franc-maçonnerie universelle... elle va droit au culte de l'athéisme et du matérialisme, culte qui est aussi intolérant que le plus intolérant des cultes religieux. Elle se sépare de plus en plus de la maçonnerie du monde entier, remplaçant la largeur d'idées et la tolérance fraternelle par le *fanatisme de la négation*". Le F. Francolin détermine assez bien l'état d'esprit de ses collègues, mais je crois qu'il s'illusionne lorsqu'il croit que par ce fanatisme antireligieux les maçons français se séparent de leurs frères du monde entier. Le Grand-Orient de France a peut-être seulement l'avantage d'être plus franc ou plus impudent ; les loges d'Italie, d'Espagne, de Portugal et d'Autriche méritent absolument les mêmes reproches. Celles qui fonctionnent dans les pays protestants sont quelquefois moins agressives, parce qu'elles savent qu'elles ont peu à craindre de ces croyances plus ou moins chrétiennes de nom et d'esprit qui aboutissent d'ordinaire au rationalisme ; elles sont au contraire furieuses et comme enrégées dans les nations où subsiste encore officiellement le dogme et la morale catholiques.

Au convent de 1885, le F. Fernand Faure, chargé du discours de clôture, s'exprime ainsi : " Nous devons pour-

(1) *Chaîne d'union*, journal de la Maçonnerie universelle, 1886, p. 4.

suivre de la façon la plus énergique, la plus constante, dans notre société française, l'élimination de l'influence religieuse... sous quelque forme qu'elle se présente, même en dehors et au-dessus du cléricisme... Ces croyances-là sont une véritable infirmité dans l'esprit de l'homme." (Applaudissements.)

(A suivre.)

## LE FOND DU SAC

Comme le *Free Press*, de Winnipeg, le *Telegram*, de la même ville, s'occupe beaucoup de la *Vérité* et de M. Tardivel. Le *Free Press* est un organe libéral, le *Telegram*, un organe tory. Tous deux nous dénoncent. C'est bon signe. Nous devons être dans le bon chemin, puisque nous ne plaisons ni aux bleus ni aux rouges !

Le *Telegram* nous reproche ce que nous avons dit au sujet du programme de M. Hugh John qui voudrait priver du droit de suffrage ceux qui ne peuvent lire l'anglais. La *Vérité*, dit-il, s'excite à ce propos. C'est une erreur. Nos lecteurs le savent, nous n'avons pas précisément l'habitude de nous exciter, et en traitant cette question nous ne sommes pas sorti de notre calme habituel.

Le *Telegram* répète ce que M. Macdonald a dit à un reporter, savoir qu'en limitant l'exercice du droit de suffrage à ceux qui savent lire l'anglais, il n'avait nullement l'intention d'atteindre les Canadiens-français, mais visait seulement les immigrants slaves.

Il était pourtant bien facile pour M. Macdonald de prévenir tout malentendu en disant, tout d'abord, qu'il accorderait le droit de suffrage à ceux qui sauraient lire soit l'anglais soit le français, les deux langues officielles du Dominion. Si l'on a vu une perfidie dans cet article de son programme, c'est bien sa faute. On a beau dire et beau faire, son langage était inquiétant pour nos compatriotes établis là-bas.

Et nous prétendons que, malgré ses explications et les explications de son organe, son attitude est encore inquiétante.

Le *Telegram* parle bien du respect des droits existants, mais il n'offre aucune garantie pour l'avenir. En d'autres termes, comme son chef, il déclare qu'on ne veut pas enlever le droit de suffrage aux Canadiens-français qui le possèdent déjà, quand même ils ne sauraient pas lire l'anglais ; mais il ne s'engage nullement à reconnaître le droit de suffrage aux futures générations qui refuseront de s'angliciser. Au contraire, il dit presque en termes formels qu'à l'avenir ceux qui ne sauront pas l'anglais ne voteront pas, qu'ils soient Canadiens-français, Galiciens au Doukhobors. Nous citons le texte même de ses paroles. Après avoir donné les grandes lignes du projet tory, l'organe de M. Hugh John dit :

"This would secure to all French Canadians now 21 years of age or over, the right to vote, whether they could or could not write their names or read English. As for the new generation of French Canadians in Manitoba, La *Vérité* will surely not pretend that many of them would be disfranchised in the future by the operation of so simple an educational test. The *Telegram* does not

believe that any greater proportion of French Canadians will be disfranchised by such a test than the proportion of English Canadians that will be disfranchised by it. Since 1890, English has been a compulsory language in the Public Schools of this province and it will continue to be such. But, whether educated at the public schools or not, there are very few French Canadians in this province under 21 who are destitute of all knowledge of English. In this province, the younger French Canadians have been obliged to learn English in order to make their way in life. La *Vérité* pays the younger generation of French Canadians in Manitoba a very poor compliment when it assumes that they are growing up in such a state of ignorance as to be unable to comply with this simple educational test. Even if they were, does La *Vérité* consider that a desirable state of things to continue? Does it believe that the French Canadians will be better citizens for not being able to read the laws of their country? La *Vérité* must remember that it is only by a knowledge of the English language that they can do so, for in Manitoba French is no longer an official language, and English is the only tongue in which the laws are published."

Traduisons mot pour mot :

"Ceci garantirait à tous les Canadiens-français actuellement âgés de 21 ans ou plus le droit de suffrage, qu'ils soient capables ou incapables de signer leur nom ou de lire l'anglais. Quant à la nouvelle génération de Canadiens-français à Manitoba, la *Vérité* ne prétendra certainement pas que beaucoup d'entre eux seraient privés du droit de vote par la mise en vigueur d'une épreuve aussi simple. Le *Telegram* ne croit pas qu'il y ait plus de Canadiens-français que de Canadiens-anglais privés du droit de suffrage par cette épreuve. Depuis 1890, l'anglais est obligatoire dans les écoles de cette province et il continuera de l'être. Mais qu'ils soient instruits dans les écoles publiques ou non, bien peu de Canadiens-français en cette province au-dessous de 21 ans sont complètement privés de toute connaissance de l'anglais. En cette province les jeunes Canadiens-français ont été obligés d'apprendre l'anglais afin de pouvoir faire leur chemin dans le monde. La *Vérité* fait un mauvais compliment à la jeune génération canadienne-française lorsqu'elle suppose qu'elle grandit dans l'ignorance au point d'être incapable de subir cette épreuve si simple. Et s'il en était ainsi, est-ce que la *Vérité* croit que c'est là un état de chose qu'il est à propos de maintenir? Croit-elle que les Canadiens-français seront de meilleurs citoyens s'ils ne savent pas lire les lois de leur pays? La *Vérité* doit se rappeler que c'est seulement par la connaissance de l'anglais qu'ils peuvent lire ces lois, car à Manitoba le français n'est plus une langue officielle, et c'est en anglais seulement que les lois sont publiées" (1).

Voilà le fond du sac tory ! Ce n'est pas beau, assurément.

Il est donc bien compris qu'il ne s'agit pas seulement d'appliquer la fameuse épreuve — educational test — aux Slaves, mais aussi aux Canadiens-français. Pour ces derniers on ne fait exception qu'en faveur de ceux qui ont 21 ans et plus. Les jeunes devront savoir lire l'anglais, ou bien ils ne voteront pas, c'est entendu.

Voilà "le chat sorti du sac."

N'est-ce pas que nous avons bien fait de forcer cet intéressant animal à montrer ses griffes ?

Et, sans doute, les Canadiens-français venant des Etats-Unis et même de la Province de Québec, quel que soit leur âge, devront savoir lire l'anglais pour pouvoir prendre part au gouvernement de la province de Manitoba.

La campagne du parti tory est donc réellement dirigée contre la langue

(1) *The Morning Telegram*, Winnipeg, 6 septembre 1899, page 4, deuxième colonne.

française. Nous nous en doutions bien. Nous en avons aujourd'hui la preuve dans cet aveu échappé à l'organe de ce parti.

Sous prétexte d'atteindre les Slaves, on veut forcer les Canadiens-français de Manitoba à s'angliciser. Voilà l'affaire en deux mots, *in a nut-shell*.

Le *Telegram* fait de la pure hypocrisie en disant qu'il ne croit pas que cette épreuve inique prive plus de Canadiens-français que de Canadiens-anglais du droit de suffrage. Il sait à merveille que les nôtres surtout en souffriront.

Un Anglais qui ne sait pas lire sa propre langue est un illettré ; tandis qu'un Français peut être très instruit et cependant ignorer entièrement la langue anglaise.

C'est donc se moquer des gens que de dire qu'une épreuve qui exige la lecture d'un document en anglais n'est pas plus favorable aux Anglais qu'aux Français. Une pareille proposition est tellement bête—c'est le mot—qu'on ne la discute pas. Il suffit de la signaler.

La *Vérité* ne fait pas aux jeunes Canadiens-français un mauvais compliment en supposant que quelques-uns d'entre eux, et même un nombre considérable, ne savent pas l'anglais assez bien pour le lire couramment.

Quoi qu'en pense et quoi qu'en dise l'étroit et fanatique esprit qui dirige l'organe tory de Winnipeg, ce n'est pas une marque d'ignorance ou d'infériorité intellectuelle que de ne pas savoir l'anglais.

Quelques-uns des plus grands hommes que le monde ait vus ne connaissaient qu'une langue, et cette langue n'était pas l'anglais.

On prétend même que les vrais génies, les quelques rares penseurs dont la renommée a traversé les âges, ne savaient qu'une seule langue.

En supposant que certains de nos compatriotes, même au sein de la génération qui pousse, ignorent l'anglais, nous ne leur faisons donc pas la moindre injure.

On peut être non seulement honnête homme et bon citoyen, mais même homme distingué, et cependant ignorer le premier mot de la langue de Shakespeare. Si les rédacteurs du *Telegram* pouvaient se mettre cette vérité si simple dans la caboche, ils diraient moins de sottises.

Il est possible que relativement peu de Canadiens-français soient privés du droit de suffrage par cette épreuve que propose le chef tory ; mais quand même il n'y en aurait qu'un seul, ce serait une injustice criante.

Quand même il n'y en aurait pas un seul, ce serait encore notre devoir et le devoir de tout Canadien-français de protester contre le principe odieux qu'on veut consacrer, savoir qu'on n'est digne d'exercer le droit de suffrage qu'à la condition de savoir lire l'anglais. Cette idée-là est l'idée d'un haïeux et d'un fanatique.

La *Vérité* ne croit pas que les Canadiens-français seront de meilleurs citoyens s'ils ignorent les lois de leur pays ; et c'est une basse injure que de nous supposer de pareils sentiments. Mais la *Vérité* sait que les Canadiens-français de Manitoba peuvent acquérir une connaissance suffisante des lois sans pouvoir en lire le texte anglais. Ils ont leurs pasteurs, ils ont leurs

journaux, ils ont leurs hommes de professions libérales, et ils peuvent ainsi acquérir facilement une connaissance assez étendue de la loi pour être en état de remplir leurs devoirs de citoyens.

Et la *Vérité* sait aussi que sans une violation flagrante et manifeste de la constitution manitobaine, les lois seraient publiées en français.

Si le *Telegram* et M. Macdonald étaient animés de l'esprit de justice ; s'ils avaient le culte de ce fameux *fair play* britannique dont on entend si souvent parler et qu'on rencontre si rarement ; s'ils étaient moins fanatiques que Greenway et sa bande, ils diraient : L'usage officiel de la langue française a été aboli malgré une disposition formelle de la constitution ; si notre parti arrive au pouvoir, nous rétablirons la langue française dans ses droits constitutionnels.

Ils ne le font pas. Loin de là, ils donnent clairement à entendre qu'ils maintiendront la loi aussi inique qu'inconstitutionnelle qui ostracise la langue française dans une région conquise à la civilisation par les découvreurs et les missionnaires français. Tel est l'esprit de justice du parti tory manitobain !

Le *Telegram* pousse l'impudence jusqu'à dire que nous devrions remercier M. Macdonald de ses efforts pour protéger l'influence française contre l'ignorance des hordes slaves qui menacent de la noyer complètement ! (1)

Voilà encore de l'hypocrisie !

Tout le monde sait que certains Anglais du Manitoba n'en veulent tant à ces "hordes slaves" de la Galicie que parce qu'ils ont découvert tout à coup que ces immigrants sont pour la plupart des catholiques ; et que ceux qui ne le sont pas ne deviendront jamais protestants et s'angliciseront bien difficilement.

Ils croyaient que les Galiciens iraient grossir la majorité anticatholique. Aujourd'hui ils s'aperçoivent de leur erreur. Voilà pourquoi ils voudraient les priver du droit de suffrage !

Les Canadiens-français ont beaucoup moins à craindre des "hordes slaves", au point de vue de la religion catholique, et même de la langue française, que des "hordes anglo-saxonnes" auxquelles le *Telegram* et M. Macdonald font appel.

Le *Telegram* et ses amis le savent, et voilà la véritable explication de leur zèle contre les Galiciens.

Et ils ont l'audace de dire qu'en faisant la guerre aux "hordes slaves" ils veulent protéger les intérêts des catholiques et des Canadiens-français ! Tas d'hypocrites !

(1) Voici le texte même de ses paroles :

"La *Vérité* excites itself on this subject absolutely without reason. In its efforts to excite race feeling over this question, it is not only most unjust to Mr. Macdonald, but it is guilty of a wicked attempt to destroy the harmony of Confederation. If a true regard for the special interests of the French Canadians of Manitoba animated it, it would rejoice that Mr. Macdonald is protecting the franchise by a measure which will shut out the ignorant Slav vote with which this province is threatened. French Canadian influence in Manitoba is far more likely to be swamped and lost by the franchise being conferred unrestrictedly on these alien hordes, than it is likely to be impaired by the educational qualification Mr. Macdonald proposes ; and it is for this reason that Mr. Macdonald's policy in this respect has the hearty support of the intelligent French Canadians in this province."

## L'ACTION MAÇONNIQUE

Sainte-Anne des Plaines.

A Monsieur J.-P. Tardivel,

Mon cher monsieur,

Vous paraissez étonné de m'entendre dire que les sociétés secrètes machinent des complots pour tuer la nation canadienne et que les grandes compagnies anglaises, maîtresses de nos forêts, servent leurs plans.

Jetiez, s'il vous plaît, un regard sur l'histoire et vous verrez que les choses ne font que se répéter; car il n'y a rien de nouveau sous le soleil. C'est un plan politique qui tue les peuples et non pas simplement la cupidité des individus. La cupidité sert à l'exécution des plans, mais pour expliquer les sorts des nations qui disparaissent il faut remonter plus haut qu'à la passion de l'avarice.

Si les Hébreux en Egypte s'étaient mêlés aux Egyptiens; avaient adopté leur langue, leurs coutumes et leurs mœurs, jamais Pharaon n'aurait pris contre eux les mesures barbares qu'il employa pour les faire disparaître. Mais le peuple de Dieu était sur la terre le porte-flambeau de la vérité au milieu des peuples idolâtres et une protestation vivante contre les monstrueuses erreurs du paganisme. Dès lors il devenait le point de mire de Satan, roi du monde et s'attirait toute sa haine.

Pour le faire disparaître il inspire à Pharaon et à ses conseillers l'inférieur plan de l'écraser d'abord par un travail d'esclave, puis enfin de mettre à mort ses enfants afin d'arrêter net la multiplication de ce peuple qui devenait par son nombre une menace pour l'autonomie des Egyptiens. Cherchez de la politique tant que vous voudrez là-dedans, pour moi je persiste à y voir le complot de l'enfer contre l'œuvre de Dieu.

N'oubliez pas, mon cher monsieur, qu'il n'y a qu'une guerre dans le monde: celle de Satan contre le Christ. Cette guerre a commencé au premier jour du monde, et elle ne finira qu'avec le dernier, au grand triomphe du jugement général. L'humanité, dans sa marche à travers les siècles, est sans cesse ballottée entre ces deux camps. L'ambition et la politique semblent être les seuls mobiles qui dirigent les hommes; quand en réalité c'est le règne de Dieu qui est l'enjeu du combat.

Croyez-vous que la Russie eût travaillé avec tant d'acharnement à l'anéantissement de la Pologne si celle-ci n'eût pas été catholique et comme le boulevard de la catholicité contre les entreprises et les aspirations de l'Orient?

Bossuet a dit: L'homme s'agite et Dieu le mène. Oui; mais le diable le mène pas mal, lui aussi.

Mais sans remonter ni à Pharaon ni à la Pologne, prenons le peuple canadien au moment de la conquête en 1760.

Vous savez ce que nos conquérants voulaient faire de nous: ils voulaient nous noyer, nous faire disparaître comme peuple; nous protestantiser, si c'eût été possible. Mais Dieu n'a pas permis cela; parce que comme le peuple hébreu nous avons une mission à

remplir; nous sommes les représentants de l'idée catholique en ce pays.

Nos maîtres pensaient bien ne faire de nous qu'une bouchée, vu que nous n'étions qu'un nombre insignifiant. Incapables de lutter contre l'oligarchie anglaise, nos pères se retirèrent dans les forêts, et là recommencèrent la conquête du Canada par une lutte d'un autre genre. Après cinquante ans ils reparurent sur la scène en face de ceux qui avaient juré leur ruine et l'Anglais, tout étonné, s'aperçut que nous n'étions pas morts.

Pendant quelques années la lutte se fit corps à corps; elle fut rude, vous ne l'ignorez pas, nos ennemis non plus. Un jour ils s'aperçurent que ce combat retrempeait notre courage et nos forces et que nous gagnions du terrain. Que faire? Dans un grand conseil du ban et de l'arrière-ban de nos ennemis, on décida de nous noyer dans le Nil de la Confédération. La province de Québec étant notre château-fort on décréta de l'affaiblir, et de la vider de sa population, pendant qu'on fortifierait les autres provinces. L'expérience du passé avait rendu nos ennemis prudents; ils prirent les moyens de nous ôter ce qui avait fait toute notre force jusque-là. Ils se dirent donc: si nous laissons aux Canadiens l'avantage de se multiplier dans la province de Québec, rien ne nous servira de nous fortifier ailleurs, ils resteront toujours un obstacle devant nous. Prenons sans bruit des mesures sévères pour priver les Canadiens de leurs terres; trouvons un moyen de les forcer à s'expatrier. Nous verrons à ce que les gouvernements ne fassent rien pour aider la colonisation dans la province de Québec et pendant qu'elle s'affaiblira, nous aurons soin de fortifier les autres provinces.

Maintenant, monsieur, suivez de l'œil ce qui s'est passé chez nous depuis trente ans, et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre que nous sommes victimes d'un complot contre notre nationalité. Tous les jours nous mourons comme peuple; notre sang le plus fort et le plus pur s'échappe à flots, et nous sommes là contemplant ce spectacle comme s'il n'y avait plus de remède pour nous rappeler à la vie.

En 1869 j'étais simple missionnaire, à Manitoba, qu'on appelait alors la Rivière Rouge, lorsqu'il fut question de faire entrer les territoires du Nord-Ouest dans la Confédération. Comme aujourd'hui j'aimais mon pays et je suivais attentivement la marche des événements qui amenaient un si grand changement dans notre existence politique.

Par instinct, je n'étais pas partisan de la Confédération. Feu Mgr Taché, d'illustre mémoire, ne l'était pas non plus, je vous l'assure, et ce n'était pas sans frayeur qu'il voyait venir le nouvel état de chose.

Au commencement de l'automne de 1869 je fus informé de ce qu'un certain parti, à la tête duquel était le fameux docteur Schultz, se proposait de faire des Métis et des Canadiens de la Rivière Rouge. Ce n'était ni plus ni moins que l'anéantissement des métis catholiques, et la fin de nos missions. Ces plans arrêtés à huis-clos avaient fini par être connus au dehors. D'ailleurs les faits me prouvèrent bientôt

que ces rumeurs n'étaient pas dénuées de fondement. Dès lors, je n'hésitai plus à favoriser le mouvement des métis pour assurer par un *bill* tous leurs droits avant l'entrée de Manitoba dans la Confédération. Vous en connaissez le résultat. Nous avons retardé de 25 ans la persécution actuelle; on voulait nous faire dès 1870 ce qu'on nous fait aujourd'hui: écraser le catholicisme et l'élément français.

Une expérience de 30 années m'a prouvé que nous ne voyons que les dehors de la politique, mais qu'au fond il y a toujours la lutte de Satan contre le Christ.

G. DUGAS, Ptre.

## Toujours l'esprit de parti

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, numéro du 9 septembre, donne la place d'honneur à un correspondant qui signe *Scapin* et qui entreprend la défense de M. Hugh John Macdonald et de l'article de son programme exigeant la connaissance de la langue anglaise pour avoir le droit de vote à Manitoba.

Naturellement, l'écrivain du *Courrier* ne trouve pas même l'ombre d'une perfidie dans cette partie du programme du chef tory. C'est son affaire. Mais ce que nous trouvons épatant, qu'on nous passe ce mot vulgaire mais expressif, c'est la conclusion de cet écrit. La voici:

« Et si Hugh John n'exige de ces étrangers que la connaissance de l'anglais, c'est que, grâce à ce charmant Greenway, l'ami de cœur du non moins charmant duo Sir Wilfrid et Sir Israël, le français n'est plus langue officielle au Manitoba.

« Sans l'acte inique et tyrannique de ce paragon du rougisme, Hugh John n'aurait pu se dispenser de mettre notre langue maternelle, le français, sur le même pied que la sienne.

« C'eût été dommage pour les rouges grits car ils n'auraient plus eu l'occasion de dénaturer la pensée du chef conservateur.

« C'est là un effet de sa loi que Greenway n'avait sans doute pas prévu. »

On a rarement vu, croyons-nous, une manifestation aussi cynique et aussi inconsciente de l'esprit de parti.

Mais si l'acte de Greenway, abolissant le caractère officiel de la langue française, est un acte « inique et tyrannique », que faut-il penser de M. Macdonald qui aspire au pouvoir mais qui ne s'engage nullement à faire disparaître cette inique tyrannie qui pèse sur les Canadiens-français de Manitoba?

M. Hugh John se propose de corriger tous les abus du régime Greenway... sauf les deux plus criants: l'abolition des écoles séparées et l'abolition de l'usage officiel de la langue française. Il va bouleverser toute l'œuvre de Greenway... mais sur ces deux points, les seuls qui intéressent vraiment les catholiques et les Canadiens-français, il va maintenir le *statu quo*. Ces deux lois iniques du régime Greenway sont des lois intangibles, cette partie de sa politique est sacrée. M. Macdonald n'y touchera pas!

Nous comprenons que les catholiques et les Canadiens-français manitobains ne soient pas enthousiastes à l'endroit de M. Greenway; nous comprenons même qu'ils lui soient hostiles. Mais leur engouement pour M. Hugh John Macdonald nous surpasse.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Samedi dernier le tribunal militaire siégeant à Rennes a, par un vote de 5 contre 2, déclaré de nouveau Alfred Dreyfus coupable de trahison.

Chose absolument incompréhensible, le tribunal a trouvé des « circonstances atténuantes » et n'a condamné Dreyfus qu'au minimum de la peine, soit dix ans de détention ordinaire.

On ne dit pas quelles sont ces étonnantes « circonstances atténuantes », et il est bien difficile de les concevoir. Si Dreyfus a réellement livré des secrets de l'armée française à une puissance étrangère, c'est-à-dire s'il est vraiment *coupable*, on ne saurait, ce nous semble, imaginer aucune circonstance qui puisse atténuer la noirceur de son crime.

Est-ce que ces « circonstances atténuantes » veulent dire que même les cinq juges qui ont voté *oui* avaient des doutes sérieux sur la culpabilité de Dreyfus? Mais s'il y avait un doute sérieux dans leur esprit, ils auraient dû en donner le bénéfice à l'accusé en l'acquittant.

Ces « circonstances atténuantes » sont-elles le résultat d'une sorte de compromis destiné à contenter tout le monde?

Impossible de rien savoir.

Tout ce qui est certain, c'est que cet étrange verdict est vivement commenté et ne mettra pas fin à la malheureuse agitation qui bouleverse la France depuis si longtemps.

Dreyfus sera-t-il de nouveau dégradé? Les cinq années de détention solitaire que le prisonnier a subies seront-elles considérées comme l'équivalent de dix années de détention ordinaire, et Dreyfus sera-t-il bientôt mis en liberté? Ou le prisonnier devra-t-il passer encore dix ans en prison? Ou seulement cinq ans? Sera-t-il gracié par le président Loubet? Voilà autant de questions qu'on se pose, en France, sans pouvoir les résoudre?

Bien que les Dreyfusards n'aient pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, bien que le verdict déclarant Dreyfus coupable soit, jusqu'à un certain point, un échec pour eux; la minorité de deux en faveur de Dreyfus, les « circonstances atténuantes » et la mitigation de la première sentence, constituent, au fond, un triomphe pour leur cause et leur permettront de poursuivre leur campagne.

Les dernières dépêches nous disent qu'en plusieurs pays, notamment en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis, on se propose de *boycotter* la prochaine exposition de Paris, pour punir la France d'avoir condamné Dreyfus. On, c'est la juiverie maçonnique et cosmopolite. Que Dreyfus soit coupable ou innocent, l'affaire nous montre bien la puissance et l'étonnante cohésion des Juifs et des francs-maçons. Si Dreyfus n'était pas juif et franc-maçon, croyez-vous que le monde entier s'agiterait ainsi pour obtenir sa mise en liberté? Quand donc les chrétiens apprendront-ils à s'unir comme les Juifs et les francs-maçons?

## REMIS

Nous avons dû remettre à la semaine prochaine une réponse de M. l'abbé G. Dugas à l'article de M. J.-C. Langelier paru dans le *Soleil* de jeudi le 7 septembre.

## LA SAINT-JOACHIM

L'Agence Havas a publié la dépêche suivante :

Rome, 20 août.

A l'occasion de la fête de saint Joachim, le Pape a tenu audience à midi, pendant plus d'une heure, dans sa bibliothèque privée. Trois cents personnes étaient présentes, parmi lesquelles seize cardinaux, de nombreux prélats et un grand nombre de notabilités de la société catholique.

Le Pape a parlé d'abord de saint Joachim, disant qu'il était heureux d'en célébrer la fête pour la quatre-vingt-dixième fois, puis il a parlé de la prochaine année jubilaire et a rappelé qu'à l'époque du jubilé de 1825, étant alors âgé de quinze ans, il était allé, avec les élèves du Collège Romain, à une audience de Léon XII, à qui il lut une adresse et dont il reçut une médaille.

Léon XIII s'est ensuite entretenu avec les cardinaux Aloïsi-Masella, Gotti et Rampolla, au sujet de diverses cérémonies religieuses récemment célébrées à Rome.

Le Pape a enfin admis tous les assistants à défilé devant son trône et à lui renouveler leurs hommages et leurs vœux, tandis qu'il adressait à chacun des paroles bienveillantes.

Léon XIII était d'excellente humeur et paraissait jouir d'une santé florissante.

Voici, d'autre part, les détails que donne le correspondant du *Figaro* :

La conversation a roulé exclusivement sur des sujets religieux, les fêtes anniversaires qui ont eu lieu dans le courant de l'année. Puis le Saint-Père a fait allusion avec douleur aux efforts des protestants anglais et allemands, à Rome et ailleurs, pour accaparer les enfants et obtenir ainsi, en leur inculquant l'instruction, l'abandon du catholicisme.

Léon XIII s'est plu à constater qu'il célébrait le quatre-vingt-onzième anniversaire de sa fête, et a exprimé l'espoir de pouvoir ouvrir et fermer la porte à l'année sainte. A ce propos, le Saint-Père a fait remarquer que, parmi les présents, il était le seul ayant assisté à l'ouverture de la dernière année sainte qui eut lieu en 1825.

— Ah ! non, a ajouté Sa Sainteté en se reprenant, il y a aussi le cardinal Mocenni; mais il n'avait que cinq ans !

Cette petite sortie du Pape a été la note gaie de la conversation. Chacun a été émerveillé de l'aspect gai et bien portant de Léon XIII. De l'avis de tous le Souverain Pontife est à même de fêter encore plus d'un anniversaire.

## Le Congrès eucharistique

### DE LOURDES

Voici quelques-uns des vœux qui ont été émis au congrès eucharistique de Lourdes :

Qu'on organise dans toutes les paroisses la confrérie du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur.

Qu'on engage les hommes et les jeunes gens à aller faire leurs dévotions autant que possible à leurs paroisses

respectives.

Qu'aux dernières heures du XIXe siècle les catholiques soient devant le Saint-Sacrement pour faire amende honorable pour les péchés commis durant ce siècle, et qu'ils y soient encore aux premières heures du XXe siècle pour le consacrer au Sacré-Cœur en présence du grand sacrement.

On doit favoriser l'œuvre de la messe réparatrice qui consiste à entendre une seconde messe le dimanche pour ceux qui ne l'entendent pas.

Toutes les œuvres qui ont pour but de venir au secours des églises pauvres doivent être encouragées.

Il vaut veiller sur les cantiques chantés pendant la messe ; ils sont d'ordinaire très défectueux quant au fond, quant à la forme, quant à la musique qui est souvent très profane.

On émet le vœu que les hymnes latines ne soient pas aussi délaissées.

Il faut veiller sur le choix des vitraux religieux qui souvent sont exécutés d'une manière déplorable et dont les auteurs ne connaissent rien de notre religion et commettent des erreurs considérables.

On supplie les prêtres de faire entrer dans les mœurs l'habitude de communier à tous les anniversaires, naissance, baptême, première communion, mariage.

M. l'abbé Mermillod, curé d'Anthy, a présenté, dans la réunion sacerdotale, un rapport sur la grave question de la pureté de la farine destinée aux pains d'autel. Après l'avoir entendu, l'assemblée a pris la résolution suivante :

« Prière sera faite très humblement à Notre Saint-Père le Pape : 1° d'imposer, comme premier devoir, aux congrégations religieuses qui cultivent le blé ou la vigne, de fournir des farines ou des vins sûrs pour le Saint Sacrifice de la Messe ; 2° d'imposer à tous les prêtres de se procurer des hosties ou du vin pour la sainte Messe dans ces congrégations religieuses, à l'exclusion de tous autres fournisseurs laïcs. »

## L'ÉMEUTE A PARIS DU 20 AOÛT

### Pillage de l'église Saint-Joseph

Extrait du récit du journal *l'Éclair* :

Privés de leurs chefs, les manifestants redescendent un instant le boulevard Voltaire vers la place de la République, mais ils aperçoivent au loin les casques des gardes municipaux à cheval et les barrages du service d'ordre qui restent prêts à les recevoir ; aussi rebrousse-t-ils chemin pour s'engager dans les petites rues qui s'étendent entre le boulevard Voltaire et l'avenue de la République, semant partout l'épouvante dans ces quartiers paisibles, dont les habitants rentrent précipitamment chez eux en entendant les clameurs de la bande.

Ils s'engagent rue Saint-Maur et la remontent en chantant la *Carmagnole* ; mais les voici arrivés devant la petite place qui précède l'église Saint-Joseph : il est près de cinq heures, les offices sont terminés et les grilles extérieures de l'église sont fermées ainsi que deux des trois grandes portes du portail ; seule la porte de droite est restée entr'ouverte.

Arrêtés devant l'église, les manifestants poussent d'abord leurs cris habituels : « Vive la sociale ! A bas la calotte » ; mais cela ne leur suffit bientôt plus ; des pierres d'abord sont jetées contre le portail, puis ce sont de lourds pavés qui sont lancés à toute volée dans les grilles extérieures dont les longues lances de fontes se brisent en mille morceaux et constituent autant d'armes redoutables dont s'emparent les assiégeants, qui envahissent le porche de l'église, mais ils viennent se heurter aux lourds vantaux des trois portes dont la dernière a été repoussée à l'intérieur.

Aussitôt, s'armant de tout ce qui leur tombe sous la main, les pavés qui ont défoncé les grilles, les barreaux et les montants de ces grilles, les assiégeants s'en servent comme de béliers et heurtent à coups redoublés le portail central, dont l'armature de fer résiste longtemps, mais dont les panneaux volent en éclats, et la petite porte de droite qui, mal fermée, finit par céder sous les assauts et sous les poussées répétées de la bande, qui s'engouffre aussitôt dans la nef à demi obscure en poussant des rugissements et des clameurs épouvantables où dominent les cris de : *A bas la calotte ! Vive la révolution sociale.*

### A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Quand la tête de la manifestation était arrivée devant l'église Saint-Joseph, il était cinq heures moins quelques minutes, les offices étaient terminés ; les fidèles, peu à peu, avaient évacué l'église, dont les grilles avaient été fermées ; seul un baptême était en train de s'achever dans une petite chapelle située à l'extrémité de l'église, à gauche du chœur. Un vicaire de Saint-Joseph, M. l'abbé Gacon, célébrait ce baptême, ayant seulement avec lui le suisse M. Pétetin et le sacristain M. Thoreau. Quand on entendit les premières clameurs, le baptême venait de se terminer ; la famille se retira aussitôt par une petite porte de l'église ouvrant sur une rue latérale, la rue Deguerry, tandis qu'en toute hâte le suisse et le sacristain allaient fermer la porte du porche, qui était restée entr'ouverte ; ils se retiraient ensuite avec M. l'abbé Gacon dans la salle des mariages.

Pendant ce temps, les assiégeants avaient brisé les grilles et envahi le porche, et l'église tout entière retentissait sous les coups de bélier qui venaient heurter les panneaux des trois portes qui ne tardaient pas à voler en éclats, tandis qu'une des portes latérales cédait et livrait passage aux assiégeants, qui se ruaient dans l'église en poussant des clameurs et des cris de mort.

Près de la porte de la salle des mariages, l'abbé Gacon ne voulait pas abandonner son église : une seconde de plus et ce courage pouvait lui coûter la vie ; mais devant la horde menaçante des envahisseurs, le suisse et le sacristain entraînent le prêtre qu'ils firent sortir par la petite porte de la rue Deguerry.

### LE PILLAGE DE L'ÉGLISE

En brandissant les lances de fonte de la grille, le couteau ou le revolver

à la main, les envahisseurs se ruent dans la nef latérale de droite : le premier autel qui se présente à eux est l'autel du purgatoire ; ils abattent les statues de plâtre qui le décorent, brisent les chandeliers, les vases, tout ce qui leur tombe sous la main ; plus loin, un confessionnal est à demi renversé et les barreaux de bois en sont brisés ; les envahisseurs se ruent dans l'autel de Notre-Dame des Sept Douleurs, où ils brisent en mille pièces la statue de la Vierge, dont les débris jonchent le sol.

Pendant ce temps, à droite et à gauche du porche central de l'entrée deux solides bénitiers en pierre massive sont jetés à terre et brisés en quatre ou cinq morceaux, tandis que la chaire du donneur d'eau bénite est jetée à terre et à demi défoncée. A l'extrémité du transept de gauche, l'autel privilégié, consacré à Saint-Joseph, n'est pas plus épargné ; des chaises sont lancées à toute volée dans les statues qui se brisent et dont les éclats tombent à terre.

De part et d'autre du maître autel, deux gigantesques chandeliers de bronze doré sont jetés à terre, tordus, brisés ; l'un d'eux est soulevé et à demi jeté par dessus la barrière qui sépare le chœur de la chapelle de la Vierge ; sur l'autel lui-même le tabernacle est arraché de la table et jeté à terre, il tombe à plat sur les dalles du chœur ; le hasard veut que le ciboire se renverse complètement et cache les hosties qu'il renferme à la vue des profanateurs qui s'emparent du couvercle en or qui les recouvrait.

Pendant ce temps, d'ailleurs, d'autres envahisseurs se sont attaqués aux troncs de la nef latérale de gauche, dont quatre ont été défoncés et pillés.

Mais le sac de l'église dure depuis près de dix minutes ; les envahisseurs se lassent de crier sous les voûtes sonores, au milieu du sol jonché de débris de toutes sortes ; de l'un à l'autre ils se passent tous les objets de bois qui leur tombent sous la main, les chaises, les prie-Dieu, les bancs, un Christ de bois qu'ils ont trouvé dans une chapelle ; ils en font un tas sur le pavé, au milieu de la place, devant l'église, ils y mettent le feu et, en chantant la *Carmagnole*, dansent une sarabande folle autour du brasier, qu'ils alimentent de nouveaux débris arrachés à l'église pillée.

### L'ÉGLISE DÉGAGÉE.

Cependant, dès leur sortie de l'église, le suisse et le sacristain avaient couru donner l'alarme. De la place de la République, M. Noriot détache M. Grillières, officier de paix, qui accourt avec cent cinquante agents et un détachement de gardes municipaux à cheval ; tandis que ceux-ci dégagent la place, les agents pénètrent dans l'église sous la conduite de leur officier de paix ; dans l'obscurité les envahisseurs prennent immédiatement la fuite sans opposer la moindre résistance ; quelques-uns, trouvant barrée la retraite sur la rue, se dissimulent comme ils peuvent à l'intérieur de l'église ; quelques-uns montent dans la galerie qui court autour de l'église ; ils sont aussitôt débusqués : au total vingt-sept arrestations sont opérées, le plus grand nombre des jeunes gens de seize à vingt

ans ; le reste des manifestants prend la fuite, poursuivis un instant par les gardes municipaux à cheval.

LES DÉGÂTS

Sous la conduite de l'abbé Gacon, nous parcourons l'église dévastée. A l'entrée, les grilles sont complètement brisées et arrachées de leurs gonds ; tous les panneaux de la porte centrale ont volé en éclats, et c'est maintenant comme une barrière à claire-voie ; dès l'entrée, on se heurte aux deux bénitiers, dont les robustes piliers de pierre sont brisés ; dans la nef latérale de droite, il n'y a pas une chapelle qui ait échappé au pillage ; les troncs laissent voir leurs flancs béants ; plus loin, devant le maître-autel, le tabernacle gît à terre, à demi défoncé. Il est absolument impossible d'évaluer, dès maintenant, les dégâts commis, sans compter qu'au milieu des débris de toute sorte qui jonchent l'église, dans le fatras des statues brisées, des autels saccagés, des vases en miettes, le personnel de l'église lui-même ne peut savoir quel est le nombre des objets qui ont disparu.

Aussitôt après l'évacuation de l'église, l'abbé Lacour, deuxième vicaire de Saint-Joseph, est venu recueillir les hosties qu'il a mises en lieu sûr. L'église, après cette profanation, ne pourra être rendue au culte qu'après la cérémonie réparatrice de la "réconciliation" qui doit être célébrée par l'archevêque de Paris.

Voici d'autres détails rapportés par le *Petit Bleu* :

Soudain, voici qu'apparaît un vieux curé : ses cheveux sont tout blancs, il marche un peu courbé. Il ne sait rien, il vient voir pourquoi, dans la rue, du monde stationne devant l'église.

Sa stupeur est énorme. Il lève les bras au ciel. Une exclamation d'horreur lui échappe. La douleur lui crispe le visage.

D'un pas inconscient, automatique, il va dans le temple. On lui parle, il ne répond pas. D'un geste, il montre sa gorge, semblant indiquer que sa voix ne veut plus sortir.

Les confessionnaux renversés, l'autel détruit, le Christ et la Vierge gisant à terre, lui arrachent des sons rauques. Ses yeux dilatés, s'agrandissent outre mesure. A droite, à gauche, il regarde et s'enfuit en sanglotant, cette fois, se cachant les yeux.

## LES ASSIÉGÉS

### DE LA RUE DE CHABROL

Tous nos lecteurs connaissent l'incident Guérin. Le gouvernement français a cru, ou a prétendu croire, à une conspiration contre la République. Il a fait lancer des mandats d'amener contre un grand nombre de *conspirateurs*. Quelques-uns, comme Déroutelle, se sont rendus et sont en prison. Jules Guérin, président de la Ligue antisemite, s'est renfermé, avec plusieurs compagnons, dans les bureaux de la Ligue où ils soutiennent, depuis des semaines, un véritable siège. *La Vérité*, de Paris, du 25 août, nous apporte les détails suivants :

M. Massard, directeur de la *Patrie*, fait ce récit de sa dernière visite aux assiégés :

Nos amis Lucien Millevoye, Magne, Firmin Faure, députés, et moi, nous avons tenté hier une nouvelle démarche auprès de Jules Guérin pour l'amener à accepter des propositions très honorables qui avaient chance d'être agréées par le gouvernement.

Nous étions armés de la note de l'Agence *Havas* annonçant que le conseil des ministres avait décidé de ne pas donner l'assaut et de se borner à maintenir le blocus. Voici le résultat de notre entrevue.

La lourde porte de fer s'ouvre avec les précautions d'usage. Comme dans les places assiégées, où chaque fois qu'on abaisse le pont-levis le poste doit prendre les armes, nous trouvons les hommes de garde armés jusqu'aux dents prêts à repousser toute tentative d'invasion qui pourrait se produire derrière nous. Il fait très noir derrière cette première porte, et on a du mal à se reconnaître à travers les madriers qui jonchent le sol du vestibule.

Dans le cabinet de Guérin la conversation s'engage aussitôt. Millevoye examine tout d'abord la situation nouvelle créée par la communication officielle, et expose à Guérin qu'il a obtenu une grande victoire morale.

Guérin nous répond :  
— En résistant jusqu'au bout, jusqu'à l'anéantissement de tout, nous luttons non seulement pour notre liberté, mais aussi pour celle de nos malheureux camarades arrêtés. Nous n'avons rien fait, ils n'ont rien fait. Pourquoi arrête-t-on tant de braves gens qui ne se connaissent pas et qui n'ont même pas les mêmes opinions ? C'est de l'arbitraire cela. Or, à l'arbitraire, on répond par la force.

Le gouvernement parle d'humanité ! s'écrie Guérin. Au lieu de nous tuer par le plomb on veut nous réduire par la famine ! C'est un autre genre de mort, voilà tout. Eh bien ! nous sommes résignés à mourir d'inanition s'il le faut. Nous ne céderons que si l'on nous promet la liberté. Ce n'est pas de moi, encore une fois, qu'il s'agit. Mes hommes ne croient pas à toutes ces promesses. Ils sont persuadés qu'on veut nous faire disparaître d'une façon ou d'une autre, et que l'autorité ne nous pardonnera jamais notre résistance. D'ailleurs, voyez-les plutôt.

Jules Guérin nous entraîne dans les dédales de sa forteresse. A toutes les fenêtres exposées se trouvent une sentinelle ; juste en face, dans la maison en construction ou dans les maisons voisines, apparaît une sentinelle ennemie sous les traits d'un agent en bourgeois ; les deux hommes s'observent nuit et jour. Sur les toits, à toutes les ouvertures, de formidables précautions ont été prises.

La salle du café a été transformée en dortoir. Elle est garnie de grands hamacs dans lesquels, au moment de notre entrée, reposent douze hommes.

A côté, l'office est garnie d'armoires remplies de boîtes de conserves. La provision ne nous paraît pas énorme. Nous en faisons l'observation à Guérin qui nous répond :

— Il y en a pour plus longtemps que vous ne croyez. Et puis il y a des pommes de terre, et puis il y a du pain biscuité, et puis il y a... notre volonté. Je remarque qu'on a commencé à

ramasser les croûtes de pain :

— C'est très bon pour faire la soupe, nous dit un des assiégés.

Nous voici dans la grande salle de réunion admirablement agencée. Nous y trouvons un groupe de volontaires : ce sont ceux qui sont chargés du service de la porte. Ils posent les cartes qui leur servent à tuer le temps... à défaut de dreyfusards et nous disent en souriant :

— Vous le voyez, messieurs, on ne s'ennuie pas.

— Le moral est bon, fait Guérin.

— Oui, c'est très bien. Mais maintenant l'honneur est sauf. Nous sommes venus pour essayer d'obtenir votre délivrance. Il vaudra mieux...

— Mais, pas du tout, répondent-ils presque tous à la fois. On veut nous tendre un piège et tuer M. Jules. Nous ne sommes pas des capitulards, et il nous reste assez de sang pour prouver que nous sommes de bons Français.

— C'est entendu. Mais si on ne vous attaque pas ?

— Eh bien, on se serrera le ventre ! Nos camarades qui sont en prison souffrent bien, eux. Savez-vous pour quand l'assaut ?

— Encore une fois, le gouvernement prend l'engagement de ne pas vous attaquer.

— Alors, c'est qu'il veut nous surprendre. On continuera à faire bonne garde.

— Nous sommes les défenseurs de la liberté individuelle, dit l'un.

— Quelle leçon donnée aux révolutionnaires ! ajoute un autre.

Pour le moment, il paraît inutile d'insister. Ces braves gens ont constamment l'œil et l'oreille aux aguets et toute autre préoccupation leur est étrangère.

Il y en a de tous les âges et de toutes les provinces : des Gascons à l'accent méridional, des Normands, des Picards ; les Parisiens dominant. Tous ont l'insigne de la Ligue à leur veston.

Nous retournons dans le cabinet de Guérin pour serrer et préciser les questions.

— Vous venez de les voir, nous dit-il. Et on ose dire au dehors que je ne les maintiens qu'avec de l'alcool ! De l'alcool : je vais vous montrer ma provision : nous avons juste trois bouteilles de rhum, de cognac et de fine, et elles sont à peine entamées ! Non, ce sont des gens qui ont fait comme moi un beau rêve : celui de mourir les armes à la main pour notre idée.

— Mais vous n'aurez pas à combattre.

— Vous n'en savez rien. Il faut peu de chose pour amener un dénouement. Tenez, tout à l'heure, si je n'étais survenu à temps, un malheur allait arriver. Du côté du jardin un agent avait mis la main sur les barreaux de notre fenêtre. L'alarme a été donnée aussitôt et il s'en est fallu de peu que ce malheureux ne payât son imprudence de sa vie.

Il y avait deux heures que nous étions leurs hôtes. Le moment était venu de nous retirer. Dans la salle de réunion une jeune femme à la voix claire chantait une chanson d'amour. A notre vue un chœur entonna le *Chant du Départ*.

— Et on dit que ce sont des royalistes, fit Guérin. Il y a parmi eux non

seulement des républicains, mais aussi des socialistes, des blanquistes et même des anarchistes ralliés. Ils sont tous Français, bien Français, cela suffit.

— Allons, Guérin, nous espérons encore... Au revoir.

— Au revoir, peut-être. En tout cas adieu !

Et après une dernière étreinte, la porte se referma lourdement.

## L'école de journalisme

(De la *Vérité*, de Paris)

On sait ce que nous pensons de cette bizarre idée d'une école de journalisme, qui ne fût, certes, jamais venue au maître du journalisme contemporain, Lous Veillot, si ce n'est pour l'accabler des traits de sa puissante ironie.

Dans l'*Autorité*, M. de Cassagnac nous apprend qu'il se fait autour de cette entreprise une propagande bien curieuse.

Ainsi le directeur de l'*Autorité* a reçu la lettre que voici :

" COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

" ÉCOLE DE JOURNALISME

" Monsieur le Directeur,

" L'école de journalisme ouvrira ses portes, le 6 novembre prochain, avec le concours de :

" M. HENRI FOUQUIER. — Cours professionnel de rédaction.

" M. J. CORNÉLY. — Histoire de la presse.

" M. CRUPPI. — Législation de la presse.

" M. CH. SEIGNOBOS. — Histoire contemporaine traitée au point de vue du journalisme politique.

" J'ai l'honneur de vous rappeler que, conformément aux principes déjà énoncés, le programme résumé plus haut n'est nullement un programme fermé.

" Si votre journal veut se faire représenter à l'école par un conférencier chargé de faire à nos élèves, en une ou plusieurs conférences, soit la monographie du journal, soit la biographie d'un des rédacteurs (1) qui ont laissé un nom illustre dans les annales de votre feuille, vos propositions, s'il vous est possible de les formuler dans un délai assez bref, seront examinées avec sympathie par le comité de l'école.

" Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

" DICK MAY. "

M. Dick May, qui paraît être le directeur de l'entreprise, a peut-être tous les titres à faire des communications de ce genre. Mais il est regrettable pour lui que ces titres ne soient pas connus du public.

M. de Cassagnac le lui fait entendre assez vertement :

" Je remercie, dit-il, l'honorable inconnu qui me paraît être à la tête de l'école de journalisme, de la gracieuseté avec laquelle il me convie à participer à son œuvre et de " la sympathie ", quelque peu cavalière, avec laquelle il me promet " d'examiner mes propositions ", si toutefois il m'est possible " de les formuler dans un délai assez bref. "

" Mais je n'en profiterai pas.

" Ce serait tentant, je le reconnais néanmoins, de saisir l'occasion qui m'est offerte

(1) Il va de soi que des biographies peuvent être proposées en nombre proportionnel à celui de vos collaborateurs illustres.

de venir aider M. Cornély en son auguste enseignement.

“ M. Cornély s'occupera particulièrement de l'histoire de la presse.

“ Le champ est large, et M. Cornély est plus apte que personne à expliquer aux jeunes débutants avec quel art souverain un journaliste peut changer d'opinion aussi souvent que de chemise, moyennant une forte augmentation d'appointements.

“ Il excitera l'enthousiasme de ses élèves en leur rappelant qu'on peut être royaliste enragé, couvrir la France de conférences flamboyantes, crier : *Vive le roi !* à cent banquets, se proclamer catholique fervent, et que cela n'empêche nullement de se faire républicain et le défenseur des juifs, quand on y rencontre un profit appréciable.

“ L'école de journalisme, ainsi pratiquée, est l'école de tous les reniements et de toutes les apostasies.

“ Et moi qui ai le malheur d'être demeuré un immobile, comme disait Barbey d'Aurevilly, je serais un trouble-fête et un gêneur en une pareille maison. ”

Plus loin, M. de Cassagnac dit encore :

“ Il est parfaitement ridicule de vouloir enseigner le talent, comme l'anglais, en quinze leçons.

“ Vous connaissez le proverbe célèbre : *On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.*

“ De même pour ce qui nous occupe : *on devient écrivain, mais on naît journaliste.*

“ En résumé, l'école de journalisme est une bêtise.

“ Et parmi ceux qui y professeront, je ne vois pas les maîtres qui, à des titres divers et avec des opinions différentes, pourraient unir le caractère, l'indépendance et la rectitude de la vie au talent. ”

Si tout cela est considéré comme quantité négligeable dans la moderne école de journalisme, ce n'est certes pas cette école-là qui relèvera beaucoup le niveau de la profession.

Or, de plus en plus, se vérifie cette parole de Louis Veillot : “ Si j'ai eu beaucoup d'adversaires de mauvaise foi et de peu de qualité, au moins j'en ai encore connu quelques-uns dont on pouvait faire estime ; mais que sera-ce à la prochaine génération ? ”

Nous y sommes !

A. R.

## L'AFFAIRE DEMERS

Le seul point qui intéressât vraiment le public dans cette affaire n'a pas été décidé par le Conseil Privé, n'en déplaise à M. le procureur général Archambault et aux journaux libéraux.

Un gouvernement qui est à la veille de disparaître a-t-il le droit constitutionnel de lier pour plusieurs années le gouvernement qui doit lui succéder, en signant un marché avec un particulier pour l'exécution de certains ouvrages ?

Voilà ce qu'il importait de savoir.

Or il est certain que les lords du Conseil Privé n'ont pas même touché à cette question. Ils se sont montrés hostiles aux prétentions de MM. Demers et frère parce que ceux-ci n'ont pas produit la preuve que le marché conclu entre eux et le secrétaire de la Province d'alors, M. Hackett, avait été ratifié subséquemment par arrêté ministériel.

Un premier arrêté ministériel avait autorisé M. Hackett à signer le marché avec Demers et frère, “ sujet à ratification quant aux détails. ”

C'est l'absence de ce deuxième arrêté ministériel qui a été fatal à MM. Demers et frère devant le Conseil Privé.

Si le marché avait été ratifié il aurait peut-être été déclaré valide.

La question de droit constitutionnel n'est donc pas décidée.

## Le progrès de l'Eglise EN ANGLETERRE

Quelques chiffres extraits d'un sermon prononcé par l'évêque de Salford, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'église de Saint-Alban.

Il y a cinquante ans, l'Angleterre, y compris le Pays de Galles, comptait 8 diocèses et autant d'évêques; aujourd'hui elle a 16 diocèses, un cardinal-archevêque et 21 évêques. En 1850, il y avait 587 églises et chapelles, dont le plus grand nombre étaient petites, pauvres et obscures. Maintenant il y en a 1509— une augmentation de 922— et beaucoup d'entre elles sont des édifices imposants. En 1850, il y avait 800 prêtres, 70 communautés religieuses. Maintenant on compte 2,785 prêtres et 752 communautés religieuses. La population catholique est actuellement d'un million et demi. Il y a cent ans, l'Angleterre comptait à peine 70,000 catholiques.

Ces chiffres sont consolants. Cependant, il ne faut pas se faire illusion. Il y a eu, sans doute, beaucoup de conversions en Angleterre, surtout parmi les classes supérieures de la société ; et ces conversions vont augmentant. Mais il ne faut pas perdre de vue ce fait incontestable que le progrès rapide du catholicisme en Angleterre a pour cause principale l'immigration irlandaise.

## Une farce américaine

Le *Freeman's Journal*, de New York, numéro du 9 septembre, nous montre le fameux amiral Dewey, le vainqueur de Manille, sous un nouveau jour, et un jour peu favorable. C'est le *Brooklyn Eagle*, en publiant ce qu'il appelle une *bonne farce* à propos de Dewey, qui expose, inconsciemment, l'infamie commise par l'amiral américain. Voici la *farce*, en quelques mots :

Dewey ayant pris la ville de Cavite, près de Manille, y remarqua, sur une place publique, une grande statue de l'explorateur espagnol Elcano. Voilà, se dit-il, un joli *souvenir* à expédier sur Washington. Il envoya à terre la moitié de l'équipage de l'*Olympia*, avec des chèvres et autres appareils pour soulever de gros poids. Ordre fut donné d'enlever le bronze de son piédestal avec grand soin.

L'ordre fut exécuté avec toutes les précautions voulues ; mais, au grand étonnement de tous, on découvre que la statue n'est pas en bronze, mais en bois peint. Rage de Dewey, qui se décide enfin à expédier la statue à Washington quand même.

La *farce*, d'après le *Brooklyn Eagle*, consiste en ce que Dewey a pris une statue en bois à moitié pourri pour une statue en bronze.

Le *Freeman's Journal* fait voir, en termes indignés, qu'il n'y a pas dans cet incident le moindre *joke*.

C'est une indignité, une spoliation, un vol manifeste, dit la feuille de New York, si le récit de l'*Eagle* n'est pas une pure invention ; et le fait que Dewey s'est trompé sur la matière de la statue ne change rien au caractère

de son acte.

Le filou, ajoute-t-il, qui vous arrache votre portefeuille le croyant rempli de billets de banque et qui n'y trouve que des papiers sans valeur, n'en est pas moins un filou.

C'est l'intention qui fait le crime ; et Dewey aurait pris cette statue, qui appartenait, non à lui, mais à la ville de Cavite, quand même elle aurait été en argent ou en or, au lieu d'être en bois peint.

Les Huns et les Vandales, dit le *Freeman*, faisaient des choses semblables.

Nous admirons la belle indignation de notre confrère de New York. Mais il ne réussira pas à faire comprendre à ses compatriotes, pris dans leur ensemble, que l'incident n'est pas une simple farce. Que voulez-vous ! Une nation qui a passé par l'école neutre a perdu le sens moral.

## La profanation des églises AUX PHILIPPINES

Le *New York Freeman's Journal*, numéro du 9 septembre, revient à la charge à propos de la profanation des églises catholiques aux Philippines par des soldats américains. Quelques journaux catholiques, dit-il, semblent disposés à mettre en doute les récits qui ont été publiés à ce sujet ; nous voudrions, pour l'honneur des Etats-Unis, pouvoir ne pas y croire, mais la preuve est trop convaincante. “ Des personnes portant l'uniforme des Etats-Unis l'ont déshonoré en profanant des édifices sacrés d'une façon qui feraient honte à des sauvages. Sans le moindre prétexte, malicieusement, comme s'ils étaient inspirés par le démon, ils sont entrés avec effraction dans les églises catholiques et après les avoir pillées, les ont profanées par des actes qu'on n'ose pas mentionner. ”

Et le *Freeman's Journal* donne ses preuves. Non seulement nous avons le témoignage de soldats écrivant à leurs parents, nous avons aussi celui du *Manila Times*, publié par des protestants américains. Puis il cite un long extrait de ce journal en date du 6 juillet. On y proteste en termes sévères contre la fréquente profanation, sans aucune nécessité, des églises et des couvents. Le *Times*, de Manille, comme les soldats dont on a publié les lettres, affirme que des soldats américains ont pillé, saccagé, profané de toute manière les édifices sacrés des catholiques.

Le *Freeman's Journal* en conclut que l'accusation est clairement établie : on fait la guerre, non seulement aux Philippines, mais aussi à leur religion.

La feuille de New York cite aussi *Collier's Weekly*, en date du 9 septembre, qui publie une gravure représentant une église catholique de Colocan convertie en station de télégraphe. L'appareil télégraphique est installé sur l'autel même, les fils étant attachés au tabernacle. Le rédacteur du *Collier's Weekly* affirme que la gravure est la reproduction exacte d'une photographie. On y voit deux officiers de l'armée américaine.

Le *Freeman's Journal* déclare que le fanatisme protestant a fait de cette guerre une guerre contre la religion catholique.

## Le Comité Fédéraliste

Le comité de mutualistes, chargé d'étudier l'idée d'une fédération des sociétés de secours mutuel, s'est réuni le 31 août 1899, au bureau de l'Union Franco-canadienne, No. 73 rue St-Jacques, à Montréal.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. J.-A. Chicoyne, délégué de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke, et président du dit comité.

M. C.-J. Magnan, professeur à l'École Normale Laval, Québec, fut choisi comme secrétaire.

Etaient présents : MM. L. G. Robillard, président général de l'Union Franco-Canadienne ; Joseph Contant vice-président de l'Alliance Nationale ; Chas. Desjardins, directeur de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa ; Gédéon Surprenant, 83 rue Guy, Montréal ; Téléphore Verret, président de l'Union St Joseph de Saint-Sauveur, Québec ; Isaïe Tessier, président, Union St Joseph de Beauport ; C. D. Hébert, président, Union St Joseph des Trois Rivières ; Eug. Lafontaine, délégué de la Société Canadienne d'Economie Sociale, J.M. A. Denault, secrétaire général de l'U. F. C. ; Chas. Thibault, Société St Jean-Baptiste de Waterloo ; J. L. Crevier, Union St Vincent de Montréal ; Joseph E. Parent, N. P. St Jérôme, Terrebonne ; L. A. Chauvin, M. P., secrétaire de la Société Canadienne d'Economie Sociale ; Louis Marchand, Société St Jean Baptiste, de Valleyfield ; Dr Chas. de Blois, 2ème vice-président de l'U. F. C., Trois-Rivières ; N. L. Hubert, Sec. Union St Joseph des Trois Rivières ; Pascal Leclerc, 46 avenue Marin, St Henri ; Marcel Fontaine, Artisans Canadiens-Français, 169, Sauguet, Montréal ; Dr T. A. Brisson et L. E. Carufel, du Bureau de Colonisation, Montréal ; J.B. Martel, Union St Joseph de Montréal, 288 Amherst ; E. H. Tellier, 164 Elgin, Montréal ; D. C. Daigle, de l'Alliance Nationale, 76 Visitation, Montréal ; Gaspard Beaudoin, 253, Maisonneuve ; A. Bellemare, Inspecteur de l'U. F. C. 73 St Jacques ; Théodule Bénard, Sec Union St Joseph, 65 Elisabeth ; M. J. Marchand, de *La Patrie*, C. Rodier de *La Presse*, et plusieurs autres membres de la mutualité.

Après délibérations, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées sur motion de M. Téléphore Verret, appuyé par M. Louis Marchand :

1°. Dans l'intérêt commun des sociétés de secours mutuel, et pour assurer le succès des œuvres qu'elles poursuivent, il est désirable de créer des relations plus intimes entre elles ;

2°. Des liens de solidarité devraient être établis entre nos associations mutualistes qui, en bien des cas, se font une concurrence dont les suites peuvent être déplorables ;

3°. L'un des moyens de prévenir cette concurrence, et les abus qui ne peuvent manquer d'en découler, serait d'induire nos sociétés à s'entendre sur certaines bases d'action commune, à l'exemple des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la vie ;

4°. Pour donner plus de force et d'efficacité aux arrangements qui pourraient être ainsi faits entre les sociétés, la loi organique qui les régit devrait

être amendée en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 3104 des Statuts Refondus de la Province de Québec, tel qu'amendé par l'acte 62 Victoria, chapitre 32 :

" 3104 s Deux ou plusieurs sociétés de Secours Mutuel régulièrement constituées en cette province, et y possédant leur bureau principal, peuvent conclure entre elles tout arrangement jugé utile pour mieux atteindre le but respectif de leur fondation et pour coopérer ensemble aux œuvres légitimes qu'elles poursuivent.

" Tout tel arrangement pourra être fait et signé par le président ou officier supérieur de chaque société intéressée, mais ne sera valide qu'après avoir été ratifiée par la majorité des membres présents à une assemblée spéciale ou ordinaire réunie en la manière prévue par les règlements des dites telles sociétés, nonobstant toute autre disposition à ce contraire dans les statuts et règlements des sociétés intéressées."

" Cependant, pour les fins ci-dessus l'Union St Joseph de la Cité d'Ottawa licenciée et faisant des opérations dans la Province de Québec, sera considérée comme Société ayant son siège principal dans la dite Province et elle sera sujette aux dispositions de la présente loi et jouira de tous les bénéfices et avantages accordés par icelle."

5°. Pour permettre aux sociétés de se fusionner entre elles, ce qui pourrait être opportun en plusieurs cas, la même loi devait être également amendée en ajoutant au paragraphe précédent celui qui suit :

" 3104 t Toute société de Secours Mutuel possédant, comme susdit, son bureau principal en cette province, qui désire renoncer à son existence corporative distincte, peut, en aucun temps et sur avis préalablement émis à cette fin par ses membres convoqués en assemblée spéciale, demander à se fusionner avec une société similaire ayant également son principal bureau en cette province.

" Les conditions de telle fusion seront arrêtées dans et par un règlement qui, pour être légal, devra être approuvé avec les formalités ci-dessus prescrites, tant par les membres de la société demandant la fusion que par les membres de la société avec laquelle la fusion est sollicitée.

" Ce règlement devra, en outre, être approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

" A partir de la date de telle approbation par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, la société qui aura demandé à être fusionnée se trouvera dissoute et sera remplacée, à toutes fins que de droit, par la société avec laquelle la fusion aura été opérée, le tout conformément aux termes et conditions stipulés dans le règlement susdit."

" Une exception analogue à la précédente est faite en faveur de l'Union St Joseph d'Ottawa."

6°. Nos sociétés de secours mutuel étant fondées sous l'égide de la religion et à l'ombre du drapeau national, il convient qu'elles coopèrent, dans la mesure du possible, au grand mouvement colonisateur, qui se prépare à l'heure actuelle et qui a reçu l'adhésion des plus hautes autorités du pays ;

7°. Sous le nom d'"Œuvre Patriotique", une organisation spéciale devrait être formée au sein des mutualistes pour aider à la colonisation ;

8°. Un comité de l'"Œuvre Patriotique", serait formé au moyen d'un directeur choisi par chaque société ;

9°. Sur l'initiative de chaque société affiliée à l'"Œuvre Patriotique", il devra être tenu au moins deux réunions publiques par année, auxquelles des conférences ou autres manifestations seront faites dans le but de populariser l'œuvre de la colonisation ;

10°. Chaque mutualiste sera invité à verser une souscription de douze sous par année, ou d'un sou par mois au profit de l'œuvre ;

11°. Le "Comité de l'Œuvre Patriotique" s'assemblera quand il y aura lieu et, autant que possible, ses réunions devront être tenues alternativement à Québec et à Montréal. Il pourra néanmoins siéger à tout autre endroit de la Province préalablement désigné par la majorité de ses membres ;

12°. Les fonds mis à la disposition du "Comité de l'Œuvre Patriotique" seront consacrés au maintien d'écoles élémentaires dans les nouvelles colonies et à y encourager l'industrie domestique au sein des familles ;

13°. Les travaux du comité seront placés sous le haut patronage de l'épiscopat ;

14°. Le Président et le Secrétaire sont priés de communiquer avec les diverses sociétés pour les mettre au fait des résolutions ci-dessus et spécialement pour les amener à s'enrôler sous l'étendard de l'"Œuvre Patriotique."

Sur motion de M. Isaïe Tessier, appuyé par M. J. E. Parent, il est résolu :

Que les résolutions de ce comité concernant la fédération et la fusion des sociétés entre elles, soient référées au prochain congrès mutualiste de Hull et que M. Chas. Desjardins soit spécialement chargé de les y présenter.

Et le comité s'ajourne.

Montréal, 31 Août 1899.

(Signé) J. A. CHICOYNE,  
Président.

C. J. MAGNAN,  
Secrétaire.

### Le monument de Maistre

Dimanche, le 20 août, à Chambéry, a été inauguré le monument élevé par souscription publique à Joseph et à Xavier de Maistre.

A la cérémonie religieuse du matin, présidée par Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, Mgr Turinaz, évêque de Nancy et né en Savoie, a prononcé l'éloge de J. de Maistre.

Dans l'après-midi a eu lieu l'inauguration du monument ; toutes les autorités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie. Les troupes étaient massées dans l'axe de la rue de Boigne.

Le monument est très beau : Joseph de Maistre est debout sur un rocher battu par la tempête. Il est drapé dans son manteau et a la main gauche appuyée sur l'épaule de son frère. Le sculpteur M. Ernest Dubois, a placé au bas du monument la statue de la Savoie présentant une branche de lau-

rier aux deux écrivains.

Les orateurs qui avaient pris place sur l'estrade étaient : le général Borson, président du comité d'érection ; M. Descotes, bâtonnier de l'ordre des avocats et l'initiateur de la souscription, et le marquis de Costa de Beauregard de l'Académie française. Leurs discours ont été très applaudis.

### Un "ralliement" de colonisation au Lac Saint-Jean

Il y a deux ans, plusieurs de nos hommes en vue dans notre Province fondaient à Québec une association dans le but de hâter la colonisation dans la région du Lac Saint-Jean. Leur intention était de diriger leurs efforts plus particulièrement vers la partie nord de cette fertile contrée, c'est-à-dire le long de la rivière Péribonca.

En effet, la Société de Colonisation du Lac Saint-Jean, (tel est le nom de cette société), a vu ses efforts couronnés d'un beau succès, et voilà que déjà une chapelle est devenue nécessaire aux colons de Péribonca. La date de la bénédiction est fixée pour le 20 du courant, et la Société se propose de profiter de l'occasion pour faire un grand "ralliement" des hommes de la cause patriotique de la colonisation dans notre Province, pour leur demander de traiter en public cette question devenue d'une importance telle que presque tous nos hommes publics et autres y ont pris intérêt.

Une meilleure occasion ne pouvait s'offrir aux organisateurs, tout court au succès de leurs efforts : des prix de passage excessivement réduits, un endroit plus propice ne pouvait être désiré, une saison ne pouvait être mieux choisie, et surtout les récoltes remarquablement belles de cette année dans toute la région du Lac Saint-Jean ne manqueront pas d'attirer un grand nombre de cultivateurs de toute la Province.

Puis avec le concours de notre clergé toujours si dévoué pour la cause de la colonisation, de nos sociétés de colonisation, de nos hommes politiques, et sous le patronage distingué de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, et de Leurs Grandeurs Nos Seigneurs Labrecque de Chicoutimi et Blais de Rimouski, et avec l'entière approbation des autres évêques de la province de Québec, cette excursion promet d'être un succès.

Les ministres fédéraux, sir Wilfrid Laurier, sir Henri Joly de Lotbinière, sir C.-A.-P. Pelletier, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté et les ministres locaux, les honorables MM. Marchand, Turgeon, Parent et Dechêne ont aussi bien voulu accorder leur patronage aux organisateurs.

Somme toute cette fête religieuse et ce grand "ralliement" de patriotes vont certainement faire époque dans notre histoire et en attendant faisons des vœux pour que les prévisions actuelles de succès ne se démentent pas et nous pourrons encore nous écrier avec orgueil : " En avant la colonisation ! " Et en route pour le lac Saint-Jean.

—Communiqué.

### ECOLE MENAGERE

Nous publions avec plaisir le programme suivant de l'École Ménagère, tenue sous la direction des Sœurs Franciscaines, Grande Allée, Québec.

Cette école, fondée avec l'approbation et l'encouragement des autorités religieuses et civiles, a pour but d'enseigner aux jeunes filles l'économie domestique et en général toutes les connaissances pratiques qui sont nécessaires pour la bonne tenue d'une maison.

#### COURS ORDINAIRE.

1° Enseignement de la cuisine économique et élémentaire, théorique et pratique.

Cet enseignement renferme non seulement les choses d'usage ordinaire et journalier, mais encore une foule de recettes utiles à une bonne ménagère.

On s'applique à montrer aux jeunes filles à faire, avec très peu d'argent, un menu acceptable et varié pour les familles de petits moyens.

2° Lavage du linge, et procédés pour le détacher; empesage, repassage.

3° Couture dans toutes ses branches; lingerie, coupe des habits, raccommodage.

4° Hygiène, propreté, entretien des meubles et des ustensiles, petite médecine pratique, premiers soins à donner aux malades.

5° Comptabilité domestique, achat et choix de provisions, des étoffes, etc. Manière de s'y prendre pour composer le budget présumé d'un ménage d'ouvrier, étant donnés le salaire du chef de famille et le nombre de personnes qui la composent.

On enseignera en sus les éléments de la langue française, lecture, écriture, grammaire; notions de calcul, de géographie, cathéchisme, histoire sainte, etc.

Au cours ordinaire, on n'admet que les jeunes filles d'au moins douze ans.

Le cours complet se compose de trois trimestres. On n'est pas admis pour moins d'un trimestre.

Le premier trimestre s'est ouvert le 11 septembre courant. Les leçons auront lieu le matin, de 9 heures à 11½ heures, l'après-midi, de 2 h. à 4 heures, tous les jours excepté le samedi.

Prix d'admission, \$3.00 pour le trimestre entier ou 25 cts par semaine.

Les Sœurs sont à même de recevoir comme pensionnaires un certain nombre de jeunes filles au prix de \$4.00 à \$6.00 suivant les cours qu'elles suivront.

#### COURS SPÉCIAL

Ce cours comprendra l'enseignement théorique et pratique de la cuisine supérieure, des leçons de coupe, de couture et d'ouvrages d'agrément.

Il ne commencera qu'au mois d'octobre et l'annonce en sera faite plus tard.

## Au pays de Guillaume Tell

(De la Revue de Jeanne d'Arc.)

A l'époque des romances sentimentales de Loïsa Puget, il y a quelque cinquante ans, on entendait chanter dans les salons, à la gloire de la Normandie, un hymne qui monta jusqu'à l'apothéose populaire de l'orgue de Barba rie, consécration suprême de la célébrité musicale.

Le touriste normand qui avait fait le tour du monde, résumait ainsi ses impressions :

Rien n'est si beau que ma Normandie.  
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Avant d'arriver à cette conclusion qui témoigne d'un vif sentiment patriotique, il n'avait pas oublié la terre classique de la liberté, le pays enchanteur sur lequel Dieu secoua, dit-on, le fond de son sac, au jour de la création des montagnes.

J'ai vu les champs de l'Helvétie  
Et ses chalets et ses glaciers !

Je les ai vus aussi, et avec un sentiment qui ne peut faire tort à aucune de nos provinces. La Suisse est toujours belle, et de plus, elle est aux portes de Paris. Ne parle-t-on pas d'envoyer le lac de Genève alimenter les réservoirs insuffisants de notre capitale ? Lucerne, en particulier, semble un faubourg de la grande cité. C'est le triomphe de la vapeur et de l'électricité qui n'ont jamais remporté autant de victoires qu'en Suisse, et l'on comprend que Tartarin de Tarascon ait pu croire si facilement au truquage universel de la contrée si chère aux vrais amants du pittoresque.

Oui, c'est le triomphe de la locomotive. La ligne horizontale ne suffit plus à ses dévorantes ardeurs ; lasse de se faufiler dans les trous noirs que l'ingénieur lui ouvre au flanc des montagnes, elle se demanda un jour si les sommets devaient rester inaccessibles à ses audaces, et bientôt on la vit grimper et courir sur les arêtes des monts avec l'agilité du chamois, et c'est ainsi que la vapeur eut des ailes, autrement qu'en métaphore.

Pour compléter le tableau de ces fantaisies, ne voit-on pas des chapelets de wagons se promener tranquillement en bateau, de Brunnen à Lucerne, et se mirer, non sans quelque ironie, dans les eaux bleues du lac Waldsteten (1) ?

Le lac des Quatre-Cantons est comme un astre tombé du ciel au milieu des montagnes. Il étend ses branches éclatantes de turquoise et de saphir entre le Pilate, le Rigi, le Stanserhorn, les glaciers de l'Urirostok et le massif du Saint-Gothard. La Suisse en est fière et elle a raison ; elle a pris naissance sur ces bords ; nulle part elle n'est aussi grande, nulle part elle n'étale autant de beautés : sites gracieux ou sombres, rives verdoyantes, glaciers étincelants, neiges éternelles, rochers arides, souvenirs d'héroïsme et de gloire, rien ne manque au lac de Lucerne.

(1) La Compagnie qui exploite les carrières de ciment de Brunnen envoie directement par eau, ses wagons chargés, jusque dans la gare de Lucerne.

La ville se déploie en éventail sur la rive occidentale du lac d'où la Reuss se hâte de courir vers le Rhin, à travers une contrée toute verte, où rien ne rappelle le voisinage des glaciers, si ce n'est la teinte de turquoise de la rivière.

Les caravansérails modernes y sortent de terre comme par enchantement ; c'est le progrès sous toutes ses formes ; hôtels, bazards, cafés, brasseries, foule bigarrée, parlant toutes les langues ; Lucerne est un rendez-vous à la mode, et pour une fois mode et raison cheminent de concert. Les eaux bleues du lac, les sapins du Sonnenberg, les cimes géantes du Pilate : tel est le cadre à la fois grandiose et charmant de la vieille cité que domine la citadelle et son enceinte hérissée des neuf tours de Musegg.

Comme une volée d'albatros, des vapeurs tout blancs sillonnent sans cesse le lac et battent bruyamment ses eaux de leurs ailes et du tic-tac de leurs aubes ; mais quelle que soit leur destination, Kussnacht, Alpnach ou Fluelen, ils viennent doubler le promontoire où s'élèvent fièrement, dans la verdure des sapins, les tourelles, les pignons aigus et les terrasses de Meggenhorn. Ils saluent au passage la colossale statue du Sacré-Cœur qui, de l'extrême pointe de Meggenhorn, ouvre ses bras vers l'immensité des flots, et les glaciers éternels de l'Oberland bernois dont les arêtes étincelantes montent dans le ciel à l'extrême horizon.

Un acte de foi et de reconnaissance consacra ce monument si bien à sa place dans ce pays profondément catholique et qui révèle ce foyer de vertus chrétiennes qui de Meggenhorn rayonne de toutes parts et fait bénir la châtelaine au grand cœur et à l'inépuisable charité.

Il semble d'ailleurs que, transplantés ou natives du sol, les vertus nées de l'Évangile s'épanouissent ici avec une vigueur peu commune. Rien de la raideur funèbre et de la morgue des momiers de Genève. Le Suisse des Quatre-Cantons a le regard franc, l'abord aisé et facile, le profond respect du prêtre et aussi une fierté de caractère qui est avec la foi, le plus beau patrimoine légué par ses héroïques ancêtres. C'est ici, en effet, le cœur de la vieille Helvétie ; ici la liberté suisse se suscita ses premiers et ses derniers défenseurs. Sempach, Morgarten, Cappel, Stanz, Altorf, Lucerne, le Sonderbund, que de grands souvenirs ! Des flots de sang ont coulé sur les rives du lac et ont troublé l'azur de ses eaux ; ses flots ont roulé des cadavres, mais l'envahisseur n'eut jamais le dernier mot : ni la déloyauté, ni l'hérésie n'ont pris racine sur ce sol ; avec la foi, sur ses bords, sont restées la gloire et la liberté.

Les Romains, qui portèrent leurs aigles jusqu'aux frontières de l'Inde, semblent avoir oublié ce rude pays ; nulle part ne s'accuse trace de leur séjour. Les Cimbres durent le traverser avant de se faire exterminer à Verceil et c'est sans doute sur le versant méridional du Saint-Gothard que Plutarque nous les représente dévalant les pentes glacées, assis sur leur bouclier en guise de traîneau.

Un seul conquérant pouvait venir à bout de ces pâtres qui disputaient aux ours, aux aigles et aux chamois l'empire de leurs forêts et de leurs montagnes. Ce conquérant fut l'Évangile et les fondements de cette conquête sont demeurés inébranlables. Les progrès furent lents et sûrs ; avant le XIIe siècle, il n'y avait encore dans ces cantons que bien peu d'églises ; à défaut de cloches, le cor des Alpes appelait les fidèles à l'office divin. Il n'y avait qu'un seul prêtre pour les cantons de Schwytz et d'Unterwald ; c'était pour la Suisse l'époque héroïque des prêtres d'or et de calices des bois.

Puis vinrent les temps orageux où ces pâtres, à peine sortis de leur sauvagerie, eurent à défendre leurs droits et leurs libertés contre l'Autriche et contre Charles le Téméraire ; siècle de gloire où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'héroïsme guerrier de ces paysans ou de leur modération dans la victoire.

Une grande physionomie domine cette époque et résume, dans sa fière histoire, le passé de ce peuple si jaloux de ses libertés : c'est Guillaume Tell. Les dramatiques épisodes de ses exploits se développent sur un théâtre restreint : Altorf, Tellsplate, Kussnacht ; c'est un coin du Lac des Quatre-Cantons, mais leur retentissement ne s'est pas borné aux échos du voisinage, et jusqu'aux extrémités du monde le nom de Guillaume Tell est arrivé sur les ailes du génie de Schiller et de Rossini.

Le Lac Zug, autre diamant tombé du ciel dans ces montagnes, est séparé du lac de Lucerne par un isthme étroit, traversé de Kussnacht à Immensée par un chemin poudreux, montant "et de tous les côtés au soleil exposé." Le soleil y darde d'impitoyables traits de feu, le pied s'enfonce dans une poussière blanche et drue, des myriades de taons enragés dévorent chevaux et passants ; à droite s'élèvent toutes vertes les pentes du Rigi dominées par le Regi-Kulm, et son hôtel monumental qui se perd dans les nuages. Soudain se présente un ravin profond, ombragé d'arbres séculaires qui font comme un tunnel de verdure. Saluons le chemin creux de Kussnacht, *Hohle Gasse* où l'arbalète de Guillaume Tell fit si bon emploi de la flèche mise à part, avant l'épouvantable épisode de la pomme, sur la place d'Altorf.

Sur la place même où Gessler rendit l'âme, s'élève la célèbre chapelle de Guillaume Tell. C'est un modeste monument reconstruit au XVIIe siècle et surmonté d'une petite flèche ardoisée. Au fronton, une fresque fraîchement restaurée représente la scène finale du drame de Schiller, et une légende en vers allemands y donne aux Suisses une leçon qu'ils ne comprirent pas toujours : " Ici Tell abattit l'orgueil " de Gessler. De là est sortie la liberté suisse. Combien de temps durera " cette liberté ? encore longtemps si " nous étions les Anciens. "

Il serait téméraire de prétendre que les Suisses d'aujourd'hui n'ont rien à apprendre des Anciens ; mais à voir le mouvement des pèlerinages patriotiques, ces théories d'enfants et de jeunes filles qui chantent en chœurs ravissants les hymnes du passé, à Tells

Capel, à Tellsplate, à Altorf et au Grütli, il faut convenir que ce peuple possède et sait transmettre la flamme sacrée du patriotisme.

CH.-EM. MONTET.

## L'assistance religieuse.

Un journal français raconte le trait suivant.

Un protestant anglais visitait l'Hôtel-Dieu de Paris non encore laïcisé. Tout à coup il s'arrêta saisi d'horreur et d'admiration. Dans une des salles destinées aux incurables, il rencontre un homme, ou plutôt le tronc mutilé d'un homme accroupi dans une sorte de baquet en bois qui lui servait de lit : la gangrène lui avait dévoré les bras et les jambes ; son visage était défiguré par une sorte de lèpre hideuse ; et, à ces infirmités physiques, s'ajoutait la plus cruelle des infirmités morales : un idiotisme qui, à la moindre contrariété, se transformait en une rage farouche. Agenouillé près de cet être si disgracié de la nature, dont la seule vue inspirait l'effroi et le dégoût, une femme, revêtue de la sainte livrée des épouses du Seigneur, le contemplait affectueusement ; et, comme la mère calme les cris de son nouveau-né en le berçant avec précaution, la bonne Sœur de charité endormait les souffrances intolérables de l'idiot par son invincible patience, ses douces paroles et son charmant sourire. L'étranger s'était arrêté ; il ne put réprimer cette question, qui de son cœur monta à ses lèvres :

" Comment pouvez-vous, ma Sœur, conserver auprès de cette espèce de monstre, votre paisible sérénité ? — Ah ! monsieur, répondit la bonne religieuse, c'est l'enfant gâté de toute la maison. Parce qu'il est plus à plaindre que nos autres malades, nous nous sommes davantage attachés à lui. Nous ne le quittons ni jour ni nuit ; nous calmons ses douleurs par des chants et des prières ; nous avons même réussi à lui apprendre à prier lui-même ; il nous connaît il nous aime, et nous le lui rendons bien, je vous assure ! "

Et, en achevant ces mots, la Sœur, qui s'était levée pour répondre à l'étranger, s'agenouilla de nouveau près de l'infortuné dont les traits contractés s'épanouissaient sous le bienveillant et doux regard de celle qui s'était faite son bon ange.

Et, en présence de cette charité qui ne connaissait ni les répugnances de la nature, ni les fatigues du corps, l'étranger fut forcé de s'avouer qu'une religion divine pouvait seule inspirer et surtout soutenir un aussi héroïque dévouement.

De là, à l'étude de la foi catholique et à l'abjuration, il n'y avait qu'un pas pour un homme de bonne foi ; aussi, peu de mois après, l'Eglise comptait-elle un enfant de plus.